

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**

**DU BUREAU**

Bureau du **8 décembre 2014**

Décision n° **B-2014-0587**

commune (s) :

objet : Prestation de maintenance mécanique pour les équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs - Lot n° 5 : prestations de tuyauterie métallique - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux 2 lots

service : Direction de la propreté

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Philip

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation du Bureau : lundi 1er décembre 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 9 décembre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rivalta, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : Mmes Vullien (pouvoir à M. Vincent), Cardona (pouvoir à M. Abadie), M. Rousseau (pouvoir à M. Colin).

Absents non excusés : MM. Desbos, Chabrier, Lebuhotel.

**Bureau du 8 décembre 2014****Décision n° B-2014-0587**

objet : **Prestation de maintenance mécanique pour les équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs - Lot n° 5 : prestations de tuyauterie métallique - Autorisation de signer les avenants n° 1 aux 2 lots**

service : Direction de la propreté

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 28 novembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Par décision n° B-2013-4700 du 4 novembre 2013, le Bureau a autorisé la signature de 2 marchés publics de prestations de service pour la maintenance mécanique pour les équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon-Sud :

- lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs,
- lot n° 5 : prestations de tuyauterie métallique.

Le marché relatif au lot n° 1 a été notifié sous le numéro 2013-613 le 18 décembre 2013 à l'entreprise Howden Solyvent Ventec (ex Flackt Solyvent) pour un montant minimum de 55 000 € HT, soit 66 000 € TTC et un montant maximum de 150 000 € HT, soit 180 000 € TTC, sur une durée ferme de 2 ans reconductible une fois 2 ans.

Le marché relatif au lot n° 5 a été notifié sous le numéro 2013-634 le 18 décembre 2013 à l'entreprise Ponticelli Frères pour un montant minimum de 100 000 € HT, soit 120 000 € TTC, et un montant maximum de 400 000 € HT, soit 480 000 € TTC, pour une durée ferme de 2 ans reconductible une fois 2 ans.

La Communauté urbaine de Lyon a modifié en 2013 son programme pluriannuel de travaux de gros entretien et renouvellement (GER) pour l'usine de valorisation énergétique des déchets de Lyon Sud, avec pour objectif de maintenir cet équipement en état de fonctionnement jusqu'en 2025. Cette évolution s'est traduite par un budget supplémentaire alloué pour les dépenses de travaux et d'entretien sur les années 2013 et 2014. En outre, le fait que l'outil dispose encore d'une décennie de fonctionnement, a justifié la réalisation d'un certain nombre de projets d'optimisation en termes de sécurité et d'efficacité technique. Par ailleurs, la compensation pour partie de l'indisponibilité de Lyon Nord du fait du sinistre, par le traitement de déchets sur l'usine Lyon-Sud a reporté la maintenance préventive de celle-ci sur le premier semestre 2015.

Cette modification a entraîné des dépenses supplémentaires, non prévues au moment où les marchés ont été passés.

L'avenant n° 1 au lot n° 1, d'un montant de 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 172 500 € HT, soit 207 000 € TTC sur la durée ferme. Il s'ensuit une augmentation de 15 % du montant maximum initial du marché.

L'avenant n° 1 au lot n° 5, d'un montant de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 460 000 € HT, soit 552 000 € TTC sur la durée ferme. Il s'ensuit une augmentation de 15 % du montant maximum initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 novembre 2014, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de ces avenants.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits avenants, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

##### 1° - Approuve :

a) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-613 conclu avec l'entreprise Howden Solyvent Ventec (ex Flackt Solyvent) pour la maintenance mécanique pour les équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Lot n° 1 : maintenance et assistance technique sur les ventilateurs. Cet avenant d'un montant 22 500 € HT, soit 27 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 172 500 € HT, soit 207 000 € TTC.

b) - l'avenant n° 1 au marché n° 2013-634 conclu avec l'entreprise Ponticelli Frères pour la maintenance mécanique pour les équipements de l'unité de traitement et de valorisation énergétique de Lyon Sud - Lot n° 5 : prestations de tuyauterie métallique. Cet avenant d'un montant de 60 000 € HT, soit 72 000 € TTC porterait le montant maximum du marché à 460 000 € HT, soit 552 000 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2014 et suivants - compte 6156 - fonction 812 - opérations n° 0P25O2492 et 0P25O2493.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 décembre 2014.